



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2021

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Étaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme PETAT COLLE Annick, Mme COINTEAUX Chantal, Mme FRANCOIS Vanessa, M. DECLERCQ Ludovic.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Absents : 0

Excusés : 2

Nombre de suffrages

exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Étai(ent) excusé(s) : Mme LURION Eve-Hélène donne procuration à Mme COINTEAUX Chantal
M. ROUY Christophe donne procuration à Mme CHARROIS Nicole

Étai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Demande de subvention + plan de financement pour la vidéoprotection Délibération n°2021 - 48

Date de convocation
09/09/2021

Date d'affichage
20/09/2021

Considérant la nécessité de produire un plan de financement pour une demande de subvention

Plan de financement pour le projet de vidéoprotection

		Dépenses			Recettes
		HT	TVA	TTC	
Déploiement d'un système de vidéoprotection		30 835,00 €	6 167,00 €	37 002,00 €	
<u>Subventions calculées sur le HT</u>					
FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)	35%				10 792.25 €
Département (CTS)	10%				3 083.50 €
Région (plan régional de soutien aux usages numériques)	35%				10 792.25 €
FCTVA (arrondi à 15%)					5 550,30 €
Fonds propres de la commune					6 783,70 €
Total		30 835,00 €	6 167,00 €	37 002,00 €	37 002,00 €

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

20/09/2021



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à faire les demandes de subventions,

ACCEPTE le plan de financement,

AUTORISE le Maire à lancer l'opération,

Les sommes à engager ci-dessus sont inscrites au budget primitif 2021.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Bayon,

Le Maire

